PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

Spécial élections#jevotecgteduc2022

Novembre 2022
N° 177
Prix 1 €

p. 2 : L'urgence, c'est de combattre l'inflation, pas de tuer les retraites

p. 3 : Se mobiliser pour ne plus subir

p. 4 : Télétravail : des négociations au point mort ! Augmentation de salaire ...

p. 5 : Un concours pas vraiment exceptionnel AESH : urgence pour les salaires

p. 6 : Mutations nationales des personnels

p. 7 : Collège unique : les attaques sont imminentes

p. 8 : Mais pourquoi garder Parcoursup ?

p. 9 : Voie pro : projet de démantèlement de la formation sous statut scolaire

p. 10 : Carte des formations et besoins locaux : danger... La rentrée des stagiaires en mode calvaire...

p.11 à 14 : DOSSIER – Spécial élections

p. 15 : Enjeux des élections professionnelles 2022

p. 16 : Élections professionnelles de la Fonction publique

p. 17 : Élections et parité : une nécessité
Au travail, dans la vie, combattons les VSST
La Collective 93 est née !

p. 18 : Comité Syndical Francophone ...
Négociation de la protection sociale complémentaire

p. 19 : Élections dans la Fonction publique ...

p. 20 : Va-t-on turbiner des cailloux ?

p. 21 : Rencontre : Émilie OLIVIER

p. 22 : Au moins 1 600 enfants dorment à la rue en France : inacceptable et indigne

p. 23 : E comme...élections

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@cgteduc.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en cheffe :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Bertrand Verhaeghe*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0625 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

L'urgence, c'est de combattre l'inflation, pas de tuer les retraites

Passent les saisons, en short sur un jet-ski ou en col roulé, Emmanuel Macron, droit dans ses bottes ou ses tongs, martèle sans relâche qu'*«il est indispensable de réformer le système des retraites»* ! Il veut taper vite et fort. Quitte à utiliser le 49.3 et en dépit d'un rejet massif et légitime du peuple.

Notre système serait déficitaire, intenable en raison du vieillissement de la population, et il n'y aurait donc pas d'autres urgences dans ce pays que de garder les salarié·es au travail au-delà de 62 ans alors que l'emploi des seniors est déjà problématique (chômage ou arrêt maladie).

Le scénario est donc bien huilé et repris allégrement par les médias : le président le dit, Renaissance le répète, la droite surenchérit, le MEDEF applaudit. Tou·tes en boucle à rabâcher ce cliché éculé. Qu'importe si les syndicats de lutte, et même le Conseil d'Orientation des Retraites, argumentent sur l'aspect bien plus idéologique qu'économique de ce projet, du supposé volontarisme macronien. Or, le système a dégagé des excédents en 2021 et 2022 (près de 4 milliards d'euros). Et, toujours selon le COR, bien que le système soit possiblement déficitaire à long terme, les dépenses resteraient *«globalement stables»* par rapport au PIB jusqu'à l'horizon 2070. Alors peut-on, sans malhonnêteté intellectuelle, évoquer une urgence à réformer, ou arguer du soutien des urnes sur ce point de programme alors que beaucoup d'électeur·trices du président souhaitaient seulement *«faire un barrage républicain à l'extrême droite»* ?

Il faut donc mobiliser, convaincre et se préparer à mener une lutte dure et massive pour défendre nos retraites mais aussi pour gagner les augmentations de salaires indispensables face à l'inflation galopante. Or sur cette question, l'État est curieusement beaucoup moins disert. Rappelons que cette hausse des salaires permettrait de conforter l'équilibre de notre système de retraites.

Christine PAU.

Isabelle VUILLET, co-secrétaire générale

Se mobiliser pour ne plus subir

Inflation en forte progression, crise énergétique… le contexte social de ces derniers mois est anxiogène. Et pour la population la plus précaire, malheureusement, cette situation signifie privations sur privations. Les remèdes proposés par le gouvernement n'ont rien de *«remèdes miracles»* : des primes multiples, des heures supplémentaires défiscalisées. Pourtant, une solution s'imposerait : augmenter les salaires pour toutes et tous.

Dans de nombreuses entreprises, des luttes s'organisent pour justement obtenir des augmentations de salaire avec parfois des succès à la clé. La mobilisation du 29 septembre, sur fond d'inflation et de projet de retraite rétrograde, a été indéniablement une réussite… De nombreux secteurs ont répondu à l'appel et les personnels de l'Éducation se sont largement emparés de cette journée pour venir grossir les cortèges et exprimer un ras-le-bol généralisé.

Un ras-le-bol généralisé

Ras-le-bol concernant les salaires dans notre secteur. Les promesses de revalorisations *«socle»* ne concerneront qu'une partie des personnels enseignants, en début et fin de carrière. Et pour les autres, ils seront contraints, s'ils souhaitent être revalorisés, à accepter le pacte, à savoir exercer des missions supplémentaires. Ce chantage est inacceptable pour bon nombre de collègues qui voient dans ce marché de dupes une manière insidieuse de nous faire travailler plus. Et pour les autres catégories, c'est du flou, et encore du flou.

Ras-le-bol concernant les conditions de travail dégradées avec en prime, cette année, des restrictions de chauffage et de papier ; sans compter la réforme du lycée qui n'en finit pas d'accentuer le tri social et de mettre à mal le sens même de notre métier.

Inquiétude aussi sur les annonces de Macron sur la voie pro, annonciatrices d'une prochaine réforme visant à casser l'enseignement pro sous statut scolaire. Cette réforme, si elle voyait le jour, serait un retour en arrière, sans précédent, pour un tiers des lycéens et lycéennes. **La mobilisation du 18 octobre à l'appel d'une intersyndicale large n'a été qu'une étape qu'il faudra amplifier**. Il nous faut être ambitieux·ses pour nos lycéens et lycéennes de la voie pro et, à la CGT Éduc'action, nous avons des revendications qui vont à l'encontre de ce projet néfaste.

Cette période compliquée ne doit pas nous conduire au défaitisme. Alors que la campagne électorale pour les élections professionnelles va débuter, les militants et les militantes de la CGT Éduc'action seront sur le pont pour défendre, y compris par la mobilisation, notre projet d'École.

Renforcer le syndicalisme de lutte et de transformation sociale, comme la CGT Éduc'action, est, dans la période, une absolue nécessité. Avec la CGT Éduc'action, faites un autre choix de société !

Télétravail : des négociations au point mort !

La crise sanitaire a fait largement rentrer le télétravail dans les pratiques professionnelles des personnels administratifs. Mais à l'Éducation nationale, nous attendons toujours un accord national intégrant les dernières avancées sur le télétravail (décret de 2020 et accord-cadre Fonction publique du 13 juillet 2021).

Une situation bloquée

Lors du comité technique ministériel du 6 juillet, la CGT Éduc'action a interpellé le ministère sur ces retards.

L'administration s'est voulue rassurante et a promis d'avancer vite mais rien n'y fait : les discussions n'avancent plus.

Pourtant le blocage n'est pas politique : l'intégration de l'ensemble des avancées du protocole national de 2021 est un acquis, le texte ne pourra réglementairement n'être que mieux-disant pour les agent·es. **Mais ce retard témoigne malgré tout d'une absence de priorité mise sur le dossier**, notamment parce que les enseignant·es qui forment l'essentiel des agent·es de notre administration en sont exclu·es.

La DGRH attend un arbitrage du cabinet sur l'éligibilité au télétravail de métiers spécifiques (personnel de direction en EPLE, infirmier·ère scolaire, assistant·e de service social, etc.) et clairement le cabinet ne se presse pas pour répondre ni l'administration pour lui mettre la pression. **Ras-le-bol d'être toujours la cinquième roue du carrosse !**

Sylvie AEBISCHER

Augmentation de salaire : rien en vue pour les infirmier·ères et les personnels ATSS

Depuis la mise en place d'un nouvel indice minimum dans la Fonction publique, les grilles salariales se sont tassées et ne prennent plus en compte l'ancienneté. Les dernières rencontres avec Stanislas GUERINI nous ont appris que les prochaines augmentations se feront attendre pour les personnels ATSS. Elles sont pourtant nécessaires pour vivre dignement de son travail et ce n'est pas l'augmentation de 3,5% de la valeur du point d'indice de juillet qui le permettra.

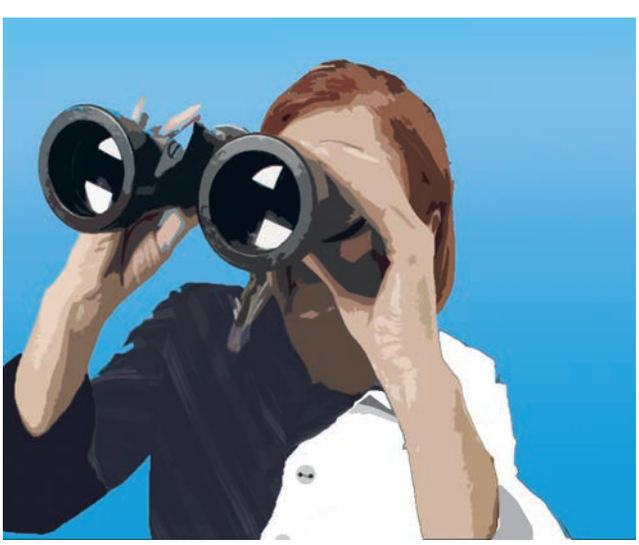

Comme à son habitude, le gouvernement prône des augmentations de régimes indemnitaires et ce sera encore le cas cette année pour les infirmier·ères et les assistant·es sociaux·ales. L'accroissement de la part des primes dans le salaire est grave et préjudiciable à terme pour les personnels.

En effet, cela conduit à la mise en place des carrières individuelles avec subordination via l'entretien professionnel. Il faut le redire, ces augmentations ne sont pas comptées dans les pensions de retraite.

De plus, certains personnels, comme les ITRF des EPLE, sont exclus des augmentations depuis maintenant deux ans. Ils sont également exclus du repyramidage de la filière.

Pour de véritables augmentations, nous devons nous mobiliser largement au cours des journées de grève dans notre secteur ou interprofessionnelles.

Chrystelle RISSEL

Un concours pas vraiment exceptionnel

Cet été, face à la pénurie d'enseignant·es, le gouvernement médiatise des recrutements et annonce qu'un concours exceptionnel, destiné aux contractuel·les sera ouvert au printemps 2023. Cette annonce suscite de l'espoir pour nombre de contractuel·les car cela pourrait leur permettre de sortir d'une précarité en obtenant un vrai statut de fonctionnaire. Mais la réalité est plus prosaïque, peu de personnels seront finalement concernés par ce concours exceptionnel. Cela ne concernera que le premier degré et uniquement pour un nombre limité d'académies (vraisemblablement Créteil, La Guyane et Versailles).

Pour le second degré, il y aura, peut-être, une augmentation du nombre des capacités des concours internes, mais pas de concours exceptionnel, officiellement pour une question de légalité. Donc ce concours exceptionnel n'est en rien une solution à la précarité et sa portée est dérisoire face à l'ampleur des besoins en enseignant·es, personnels d'éducation et Psy-EN. Dans l'intérêt des personnels et d'un service public d'Éducation de qualité il est nécessaire que les personnels de l'Éducation nationale soient fonctionnaires.

Une portée dérisoire

Il ne faut donc recruter que des fonctionnaires, après avoir titularisé les agent·es qui actuellement sont contractuel·les. La CGT Éduc'action revendique une titularisation sans conditions de concours et de nationalité de tou·tes les contractuel·les de l'Éducation nationale, en offrant une formation à celles et ceux qui en auraient besoin.

Jean-François PETIT

AESH : urgence pour les salaires

Le ministère doit ouvrir immédiatement des négociations sur la grille salariale des AESH.

Une intersyndicale à l'initiative de la CGT Éduc'action s'est tenue le 26 septembre dernier (CGT Éduc'action, SUD, FO, FSU, SNALC et SNCL). Elle a demandé au ministre l'ouverture d'un groupe de travail ainsi qu'une audience pour évoquer d'autres questions telles que la dégradation des conditions de travail.

En effet, la généralisation des PIALs, les notifications mutualisées à outrance, leurs non-respects, les périmètres d'affectation qui s'étendent, le manque de formation, la mise en place du double employeur (Éducation nationale et Collectivité territoriale), l'extension du recours aux AESH *«privé·es»* (embauche directe par les parents ou via des associations, ce qui n'est pas neutre en termes de discrimination, de droits d'accompagnement sur le temps scolaire) ont pour effet la multiplication des démissions et des licenciements pour inaptitude. Les académies sont en grande difficulté de recrutement, elles ne trouvent plus personne qui

accepte de travailler dans ces conditions tant sur le plan financier que physique et mental ! Cette initiative a été accompagnée d'une pétition remise dans les rectorats au cours de la première semaine de novembre.

Tout porte à croire, au regard du projet de décret que le droit à la prime REP et REP+ sera effectif mais au rabais ! Le gouvernement applique une décision de justice mais la contourne en créant une prime plus faible pour cette catégorie de personnels. Jusqu'où va-t-on dans l'indécence ? C'est un décret scandaleux. Tout est réuni pour qu'une mobilisation d'ampleur puisse se construire.

Éléna Blond

Mutations nationales des personnels...

Avec l'automne reviennent les opérations de mutations interdépartementales des personnels du Premier degré. Les collègues souhaitant changer de département doivent formuler leurs vœux en participant aux phases informatisées de mobilité nationale. C'est le début de l'angoisse pour des milliers de personnels risquant de ne rien obtenir au mois de mars prochain. La faute à un système sclérosé et dépassé, à une administration ayant abandonné ses personnels et appliquant sans faillir une politique d'austérité de moyens.

... Il y a urgence à faire mieux

Depuis Sarkozy et la chute des recrutements, la situation des mutations nationales est catastrophique et empire d'année en année. En 2022, seulement 20% des personnels ayant demandé un changement de département ont obtenu satisfaction. Inacceptable et brutal pour les collègues concerné·es.

Lors de son audition par la mission flash parlementaire relative à la mobilité le 14 septembre 2022, la CGT Éduc'action a dénoncé tous les blocages : l'obsolescence d'un système périmé utilisant un algorithme des années 70, des règles de barème condamnées tous les ans par le Conseil d'État et des priorités légales d'un autre temps (art 60 de la loi 84-16 du code de la Fonction publique).

En maintenant un tel système et en développant à outrance les postes à profil (contournant le système et mettant à mal le principe d'égalité de la Fonction publique), le ministère nourrit les drames humains pour les collègues éloigné·es de leur famille et de leur vie sociale ou qui souhaitent simplement muter.

Par ailleurs, il amplifie les inégalités femmes-hommes (cas des mères isolées avec enfants sans rapprochement de conjoint).

Pour que la tendance s'inverse, la CGT Éduc'action exige un changement du cadre législatif. Les commissions paritaires, gages de transparence et d'équité de gestion du mouvement, doivent retrouver leur rôle.

Cela implique l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et le retour au paritarisme (revendication portée par la CGT lors des élections professionnelles 2022).

De plus, les priorités légales de la Fonction publique doivent s'étoffer pour prendre en compte l'évolution de la société.

Notre organisation exige du ministère de l'Éducation nationale qu'il s'engage dans une vraie politique de gestion humaine des personnels et qu'il entende nos revendications : fin du calibrage départemental (nombre d'entrées et de sorties de personnels par département pour réguler la masse salariale), modification de l'algorithme gérant les permutations informatisées, respect du droit à mutation de tout·e fonctionnaire et fin des postes à profil.

Enfin, il faut que cesse la pénurie récurrente de personnels. Il y a urgence à redonner de l'oxygène au mouvement en créant massivement des postes statutaires pour le fluidifier.

Jérôme SINOT

Collège unique : les attaques sont imminentes

Le *«gentil»* Pap Ndiaye n'a donc pas mis bien longtemps pour enfiler le costume du *«méchant»* Jean-Michel Blanquer.

Au delà des questions de répression syndicale, c'est sur le fond même de la politique éducative que le ministre poursuit le travail de casse entrepris par son prédécesseur.

Après le lycée pro, c'est au collège, qualifié *«d'homme malade du système»*, qu'il compte faire avaler ses premières réformes. Que contiennent-elles ? Même si les contours restent encore flous, nous y retrouvons, sans surprise, la trame de l'École Macron : mise en concurrence et individualisme, dérégulation et casse des cadres nationaux, tri renforcé avec assignation sociale des milieux populaires. Les annonces faites dès la rentrée ont ainsi le mérite de la clarté.

Des choix idéologiques

Pour mettre l'ambiance, le ministre précise que les difficultés viennent d'abord des méthodes pédagogiques utilisées par les enseignant·es, par exemple en mathématiques. Il se garde bien d'être plus précis car il sait bien que tous ses prédécesseurs n'ont fait que renforcer un collège qui mise sur la mémorisation, la notation et la maitrise d'implicites qui satellisent ceux·celles qui n'ont pas les codes.

Il omet surtout de parler des classes surchargées, de la baisse du volume horaire imposée par la réforme Vallaud-Belkacem et du manque criant de dédoublements et de possibilités de prendre en charge les remédiations, à cause de DHG sans cesse rabotées par des politiques guidées par la seule volonté de réaliser des économies budgétaires à court terme.

Grande nouveauté, le ministère réfléchit à créer, *à partir de la 5ème, une «demi-journée Avenir»* hebdomadaire, censée éveiller les vocations et améliorer l'orientation.

En plus d'être un dispositif qui va plonger les équipes dans un abîme de perplexité organisationnelle, sur le fond, cette demi-journée n'a pas pour but de faire réfléchir tou·tes les élèves à leur orientation afin d'en faire un processus choisi, continu et réversible mais bien de restreindre les ambitions scolaires des plus fragiles, pour commencer à les formater aux seuls besoins économiques du territoire.

On retrouve en filigrane les choix idéologiques opérés par la contre-réforme de la voie professionnelle que la CGT Éduc'action combat.

Pour la méthode, le ministère envisage d'amplifier l'expérimentation marseillaise sur le thème : « bâtissez le projet et on le finance ». En multipliant les intervenant·es extérieur·es et les financements à géométrie variable, l'explosion des cadres nationaux reste au programme.

Nous sommes donc bien loin d'une nécessaire relance du Collège unique et d'une réaffirmation politique de la richesse de l'hétérogénéité qui nécessite, pour être efficacement prise en charge, de faire accéder les collégien·nes à une culture commune réellement acquise par toutes et tous.

Arnaud CORA

Mais pourquoi garder Parcoursup ?

Source de stress pour les élèves, le processus de Parcoursup a en plus la désagréable habitude de se produire en plein milieu de l'année de Terminale. Créé pour remplacer une application APB défaillante, Parcoursup est paré de toutes les vertus par Blanquer et Ndiaye. Censé être plus égalitaire, c'est en fait tout le contraire.

Un processus opaque

D'abord, il se substitue au Bac (ou ce qu'il en reste) puisque les vœux se font en mars… juste après les épreuves de spécialités, ces dernières figurant en bonne place dans la liste des critères. Les jeux sont alors faits. Il va en falloir de la motivation pour les élèves afin de tenir jusqu'en juin. Il leur reste le stress, qui sera amplifié au moment des résultats où ils·elles devront souvent attendre longtemps (début juillet voire après les vacances d'été) avant de savoir où ils·elles iront. Selon un sondage IPSOS portant sur la session 2021, 87% des élèves se déclarent stressé·es et 30% mécontent·es de leurs résultats d'orientation. À la rentrée 2021, plus de 100 000 bachelier·ères étaient sans orientation. Quel succès ! Au final, c'est « ciao le Bac » qui, en plus, est largement attaqué par le contrôle continu et les coefficients très forts des spécialités.

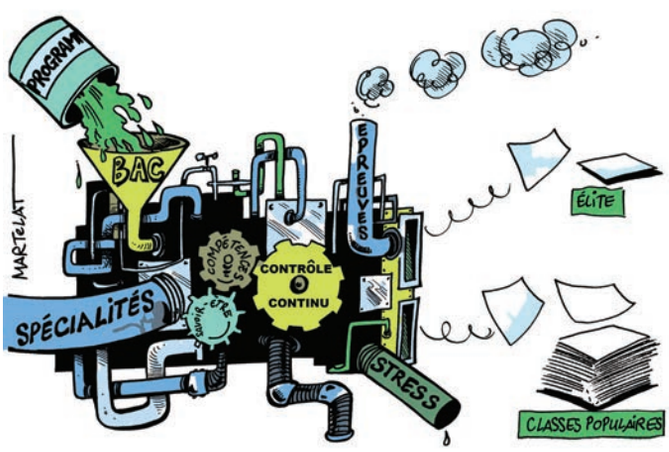

Le deuxième problème vient de l'opacité totale de Parcoursup. Bien entendu, un certain nombre de formations de *«prestige»* pratiquaient déjà une sélection selon leurs propres critères (qu'elles ne dévoilaient jamais) mais désormais l'ensemble des formations post-bac est concerné.

La CGT Éduc'action réclame la transparence sur les algorithmes utilisés et les méthodes de classement. En vérité, on le sait, Parcoursup est le moyen de trier - en complément de la réforme du lycée - celles et ceux qui seront autorisé·es à fréquenter les écoles de formations des élites. Tout le baratin pseudo-égalitaire sur Parcoursup n'est qu'un paravent des ministres pour mal cacher leur désir d'une société toujours plus individualiste qui valide la réussite de certain·es au détriment des autres.

Le ministre actuel a déclaré qu'il souhaitait davantage de transparence dans Parcoursup. Il n'est pas le seul, le Conseil constitutionnel ainsi que le comité de suivi de Parcoursup la réclament aussi. On aimerait croire que le ministre va faire quelque chose mais les dernières annonces similaires ont fait pschitt puisque Ndiaye s'est jusque-là contenté de suivre la politique de Blanquer (cf. la date des épreuves de spécialités en LGT, le déplacement forcé de militant·es syndicaux·ales…).

Ça suffit ! La CGT Éduc'action exige la liberté, pour les lycéen·nes, de pouvoir choisir leurs études supérieures : Parcoursup doit être supprimé. La CGT Éduc'action affirme son attachement à des épreuves nationales du Bac, anonymes et en fin d'année avec des coefficients moins déséquilibrés entre eux.

Samuel SERRE

Voie pro : projet de démantèlement de la formation sous statut scolaire

Le mardi 13 septembre, le président Macron dans une conférence de presse savamment orchestrée, a repris l'éternelle rengaine : les LP sont éloignés de l'entreprise. Cette affirmation, qui lui sert de justification, est une contre-vérité. Pour les élèves, les PFMP représentent déjà plus de 40% de leur temps d'enseignement professionnel. De plus, la majorité des collègues d'enseignement pro sont issu·es du monde de l'entreprise.

Enfin, les campus des métiers et des qualifications, dont la CGT Éduc'action a combattu leur inféodation au monde économique, répondent déjà à l'adéquationnisme tant réclamé. Cette méconnaissance de la voie pro est trop flagrante, elle traduit une volonté tout autre : **celle de démanteler la formation professionnelle sous statut scolaire** en la mettant au service du patronat.

Le président Macron feint l'ignorance

Pap Ndiaye a été écarté de ce dossier, et c'est Carole Grandjean, sous la double tutelle du ministère de l'Éducation et du Travail, qui est à la manœuvre. Si la méthode, qui feint le dialogue social (groupes de travail en novembre/décembre), et le calendrier très contraint (textes réglementaires en janvier/février) sont maintenant connus, la mise en œuvre concrète reste floue et improbable. Imposer une réforme idéologique au pas de charge voilà le seul objectif poursuivi.

L'augmentation de 50% du temps de présence des élèves en entreprise au détriment du temps scolaire s'appliquera dès la rentrée 2023 ! À cet allongement s'ajoutera la volonté de renforcer l'autonomie des établissements ; au menu : dérégulation des PFMP et réorganisation du temps scolaire au profit des savoirs fondamentaux c'est-à-dire du français et des maths.

Que deviendront l'ensemble des matières générales qui participent à l'émancipation des élèves ? Quelle différence restera-t-il entre un·e élève sous statut scolaire et un·e apprenti·e ?

Le président veut aussi contraindre l'orientation des élèves vers les besoins immédiats de main-d'œuvre des entreprises locales et fermer les formations prétendues non insérantes. Au final, il s'agit de casser le cadre national des diplômes garant d'une qualification reconnue et de transformer **une grande partie de la jeunesse des milieux populaires en apprenti·es *«low-cost»*.**

La CGT Éduc'action dénonce cette offensive libérale qui vise aussi à s'attaquer au statut des PLP et à supprimer des postes notamment en enseignement professionnel. Face à l'ampleur de cette attaque la mobilisation intersyndicale du 18 octobre a été une véritable réussite avec des taux de grévistes exceptionnels et beaucoup de *«lycées pro morts»*.

Cette mobilisation historique, qui en appelle d'autres, doit-être le point d'appui de la construction du rapport de force indispensable au retrait de cette contre-réforme.

Le collectif d'animation EP

Carte des formations et besoins locaux : danger...

Dans la réforme Macron pour le LP, un point important porte sur la carte des formations. Son objectif de plein emploi, en 2027, le conduit à réguler la carte des formations en fermant ce qu'il appelle les filières non-insérantes.

L'objectif est bien de revoir la carte des formations à l'aune des besoins locaux des entreprises et donc avant tout de développer les filières sur les métiers en tension afin de pourvoir les emplois peu attractifs en raison du salaire et de conditions de travail déplorables.

Créer de nouvelles filières

C'est négliger complètement le fait que beaucoup de bachelier·ières souhaitent poursuivre leurs études, le niveau Bac n'étant souvent plus assez reconnu. En cause notamment les dernières réformes ayant largement contribué à sa dévalorisation !

Il faut réfléchir aux formations donnant accès aux nouveaux métiers qui naissent avec les défis environnementaux et climatiques, les mutations technologiques...

La CGT Éduc'action revendique pour cela de conserver une offre large sur l'ensemble du territoire et des ouvertures dans les filières nouvelles avec la création de Bacs pro sur les métiers des médias, du sport, du jeu vidéo, de la musicologie, du juridique ou encore du web ; dans le domaine du soin et du lien, dans celui des enjeux climatiques et environnementaux.

C'est là que se trouve l'avenir des jeunes et c'est cela que nous souhaitons pour elles et eux !

Pôle Enseignement professionnel.

La rentrée des stagiaires en mode calvaire

L'attractivité liée au métier, tout comme la formation initiale sont depuis des décennies dans un état de déliquescence, qui se trouve renforcée par la politique libérale clairement mise en place par le gouvernement Macron depuis plus de 5 ans maintenant.

Pour bon nombre de stagiaires la rentrée a été une épreuve. Dans les académies, les camarades sont allé·es les accueillir lors de la pré-rentrée. Beaucoup de stagiaires n'avaient pas de confirmation de tutorat et se retrouvaient donc seul·es pour commencer dans le métier.

Source : Adobe stock

La formation en roue libre...

Pour les stagiaires plein temps : en moyenne 12 jours de formation sont proposés sur l'année. Mais les rectorats considèrent déjà les deux jours de pré-rentrée comme un élément de formation !?

Aucune visibilité sur les 10 jours de formation restants... Comment vivre son année de stage avec de telles incertitudes ?

Comment APPRENDRE à enseigner quand on est à plein temps devant des élèves ?

Et dans les INSPE ?

Rien n'est mis en œuvre pour adapter la formation aux différents profils des lauréat·es, et les retours sont nombreux sur l'ignorance du calendrier de formation proposé par l'Université ainsi que de ses thématiques.

On navigue à vue depuis le début avec cette réforme, il faut continuer d'aller au-devant des stagiaires qui sont en attente de notre expertise. Et quoi de mieux que de les faire adhérer ?

Jean-Baptiste DELGENES

Pourquoi la CGT doit encore progresser aux élections professionnelles 2022.

Les élections professionnelles ont lieu tous les 4 ans dans l'ensemble de la Fonction publique. Actuellement, la CGT est la première organisation syndicale de la Fonction publique (FP d'État, Territoriale et Hospitalière). Dans la période actuelle, il est urgent de progresser, notamment dans l'Éducation nationale. Nous réussirons en mettant en avant notre identité de syndicat de lutte, aux côtés des personnels en situation de précarité, pour obtenir de nouveaux droits, pour faire valoir notre projet d'École et en rappelant les victoires que nous avons obtenues.

Dossier coordonné par Christine PAU et Rémy REYNAUD

Progresser dans l'Éducation nationale

Nous sommes la 5ème organisation ayant obtenu un siège au Comité Technique Ministériel en 2018, devant le SNALC.

À ce titre, nous bénéficions de moyens syndicaux, sous forme de décharges de temps de travail, pour construire notre action au plus près du terrain : production et diffusion de matériel d'analyse, accompagnement des personnels dans leur carrière et face à leur hiérarchie, défense des conditions de travail sur le lieu de travail, préparation des réunions d'instance, construction de l'action collective et des luttes, formation des militant·es, vie démocratique de nos syndicats, de nos unions académiques et de notre union nationale…

Si nous perdions notre représentativité, nous perdrions au moins la moitié de ces moyens essentiels pour affronter les réformes actuelles, nous défendre et faire avancer le projet d'École que nous portons.

Nous perdrions aussi des outils très concrets comme le droit de déposer des Heures d'Information Syndicale ou des préavis de grève.

Progresser dans l'Éducation nationale, c'est pouvoir intervenir auprès du ministère mais aussi avoir plus d'académies et de départements où porter nos revendications et obtenir des avancées (plan égalité Femmes/Hommes, réduction de la précarité, discussions sur les moyens…).

Chaque siège obtenu au CSA ministériel, académique ou départemental permettra de plus, à partir de cette élection, de disposer d'un siège à la *«formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail».* C'est un enjeu important pour porter nos repères sur la santé au travail et avoir des leviers locaux d'intervention.

Depuis 4 ans, la CGT Éduc'action s'est battu aux côtés des précaires et pour faire avancer l'Égalité Femmes/Hommes dans notre ministère. Elle a joué un rôle moteur face à la réforme des retraites aux côtés des autres professions. Elle a combattu la réforme de la voie Pro, du lycée Général et Technologique et du Bac et continue de le faire pour porter d'autres projets.

Enfin, la CGT Éduc'action s'est renforcée en nombre d'adhérent·es depuis 2018 et dans son implantation dans les écoles et les établissements. À nous de traduire dans les votes la progression de nos forces militantes.

Rémy Reynaud

L'importance du vote CGT aux élections professionnelles 2022

Depuis 2014, les élections professionnelles ont lieu tous les quatre ans dans l'ensemble de la Fonction publique.

C'est l'occasion pour les agent·es public·ques de choisir leurs représentant·es. La CGT est toujours la première organisation syndicale de la Fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière).

Or, cela cache de fortes disparités : dans la Territoriale et dans l'Hospitalière, la CGT est largement en tête, mais elle n'occupe que la cinquième place dans le versant de l'État.

Il faut reconstruire nos services publics

Cette situation découle historiquement, pour des raisons différentes, de sa faiblesse dans les deux plus gros ministères, ceux de l'Intérieur et de l'Éducation nationale.

Si les policier·ères n'ont jamais adhéré en masse à la CGT, la situation à l'Éducation nationale résulte du choix de l'autonomie fait par la FEN, puis par la FSU dans les années 90.

La CGT reste en difficulté au ministère de l'Intérieur où elle peine à s'organiser, mais elle retrouve une vraie dynamique au ministère de l'Éducation nationale.

La CGT Éduc'action se renforce en nombre d'adhérent·es et s'implante dans toutes les académies, ce qui devrait se traduire par de meilleurs résultats et l'amélioration sensible de la représentativité de la CGT dans le versant de l'État.

Ces élections sont les premières depuis la mise en place, en 2019, de la loi de transformation de la Fonction publique.
Attaque inouïe contre le paritarisme, ce texte que la CGT combat, réduit à peau de chagrin les prérogatives des CAP et crée de nouvelles instances, dont les CSA qui fusionnent les anciens comités techniques et les CHSCT en diminuant leurs rôles au passage.

Cette restriction du dialogue social concrétise la volonté des gouvernements Macron de réduire les compétences de tous les corps intermédiaires.
Il n'en demeure pas moins que ces instances restent des lieux où la parole de tou·tes les agent·es pourra être portée.

Dans un monde où s'amplifient de multiples crises, climatiques, géopolitiques et économiques, les services publics sont des biens essentiels pour la population, qu'il faut préserver et améliorer.

Pour défendre la Santé, l'École, pour combattre la libéralisation de notre société, il faut renforcer l'audience d'un syndicat de luttes et de transformation sociale comme la CGT.

Dans les mois à venir, nous devrons sûrement nous mobiliser pour défendre nos retraites, pour obtenir de meilleurs salaires et pour avoir les moyens d'assurer nos missions.

Les luttes se feront dans la rue et les lieux de travail. Mais cela doit aussi passer par le renforcement et l'accroissement de notre audience. Le vote CGT aux élections professionnelles de décembre en sera une mesure.

Patrick DÉSIRÉ

2020 : réforme des retraites, premier round

Face à la réforme annoncée pour janvier, la CGT a cherché à construire très en amont le rapport de force.
Elle s'est ainsi appuyée sur la grève intersyndicale du 5 décembre 2019 à la RATP pour en faire la première date de grève interprofessionnelle contre la réforme.

Relancer la mobilisation

En parallèle, la CGT a travaillé à construire une intersyndicale avec FO, Solidaires, la FSU et les organisations de jeunesse. La grève du 5 décembre a été très suivie dans de nombreux secteurs et s'est accompagnée de manifestations d'ampleur. Mais la grève avait été moins suivie dans le privé.

C'est pourquoi, dès le 6 décembre, Philippe Martinez appelait à généraliser la grève. Les fédérations, UD et UL de la CGT ont donc travaillé à élargir la grève à tous les secteurs et à construire les reconductions dans ceux mobilisés (SNCF, RATP, chimie, EDF, Éducation…). Parallèlement, la confédération, avec l'intersyndicale, posait des temps forts de grèves nationales hebdomadaires pour permettre la convergence.

L'objectif de généralisation de la grève n'a pas été atteint mais l'ampleur et la durée sans précédent de la mobilisation face à un gouvernement droit dans ses bottes, a permis de gagner le combat de l'opinion et de fragiliser le gouvernement contraint au 49-3.
Ce passage en force devait être la base d'une relance de la mobilisation quand le Covid a achevé une réforme bien mal embarquée. La CGT sera de nouveau en première ligne face au futur projet de réforme 2022- 2023.

Michaël Marcilloux.

Égalité Femmes-Hommes : peut mieux faire

Le plan national d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, arrive à son terme et c'est donc l'heure du bilan afin d'en améliorer le contenu pour les 3 ans à venir.

Comme prévu, ce plan a été décliné dans l'ensemble des académies avec la nomination de référent·es ou chargé·es de mission.

Certes nous pouvons noter quelques avancées comme la formation des personnels et notamment les encadrant·es sur les questions d'égalité, la mise en place de jurys de concours paritaires ou encore un meilleur équilibre femmes/hommes pour les postes à responsabilités.

Mais les difficultés demeurent sur les points essentiels : des rémunérations faibles dans des métiers comme AESH, à prédominance féminine, le salaire des femmes en moyenne inférieur à celui des hommes, un déroulement de carrière moins favorable pour les femmes.

Et même si la notion de rattrapage salarial est évoquée, aucune enveloppe financière n'est attribuée pour le concrétiser.

Quant au traitement des cas de violences sexistes et sexuelles, malgré des consignes claires comme la création de cellules d'écoute ou le déclenchement rapide de la protection fonctionnelle, certaines académies, ne prennent pas cette question au sérieux considérant même que ce n'est pas un sujet.

La CGT Éduc'action a œuvré pour que ces plans existent et continuera à se battre pour obtenir des mesures plus concrètes pour les personnels.

Nadine Castellani Labranche

Des droits à faire respecter, de nouveaux droits à gagner

Dans la Fonction publique en général et particulièrement dans l'Éducation nationale, le recours aux agent·es non-titulaires se développe, soit parce qu'il n'y a pas d'emploi de fonctionnaires correspondant aux missions des personnels (AEd, AESH), soit sur des postes et des besoins pérennes. Face à cette précarité, il est nécessaire de s'organiser collectivement pour faire respecter les droits des non-titulaires, mais également pour en obtenir de nouveaux. Sous l'impulsion de la CGT Éduc'action, 6 500 AESH de l'académie de Créteil ont par exemple obtenu une augmentation de salaire.

Non-titulaires mais pas sans droits

La CGT Éduc'action accompagne les AEd qui n'ont pas obtenu un CDI alors qu'ils·elles devaient en avoir un, pour faire valoir leurs droits. Elle accompagne également les non-titulaires pour leur renouvellement de contrat, les contestations d'avis du·de la chef·fe d'établissement… Notre organisation a toujours défendu individuellement tous les personnels tout en défendant nos valeurs de syndicat féministe, revendicatif, de masse et de classe, œuvrant pour un autre projet de société. C'est pourquoi aux élections de décembre, votez et faites voter CGT Éduc'action pour renforcer vos droits et faire vivre un autre projet d'École. Voter CGT Éduc'action, c'est également donner à la CGT les moyens de vous représenter, de vous faire entendre et de vous défendre.

Jean-François Petit

L'arme du droit contre le passe-droit

Si la CGT privilégie les mobilisations collectives et la conquête des droits pour toutes et tous par la lutte, elle ne néglige pas la défense individuelle. Bref, il s'agit bien pour notre syndicat de marcher sur deux pieds !

Avec la dévitalisation des commissions administratives paritaires en matière de mutation et de promotion, la tentation est forte, après une fin de non-recevoir, de saisir prioritairement la juridiction administrative.
Mais c'est se priver de la défense et du soutien, efficaces, des élu·es de la CGT Éduc'action pour accompagner des contestations auprès des rectorats. L'expérience militante et l'expertise réglementaire des élu·es de la CGT Éduc'action est déterminante et déterminée.
Voter CGT, c'est aussi assurer une défense individuelle respectueuse des droits collectifs contre les passe-droits.
Le collectif national d'élu·es et les élu·es académiques suivent les mutations et les promotions mais aussi rédigent des guides juridiques disponibles en ligne, répondent aux questions sur la carrière, de santé, de formation…
Mais quand l'administration ne répond pas ou mal, il reste le tribunal. Là aussi, la CGT ne lâche rien et accompagne les agent·es qui obtiennent des victoires significatives en matière de rémunération, mutation, pension…

Philippe Péchoux

Ces élections ne sont pas un moment bureaucratique définissant une hiérarchie syndicale mais un moment démocratique où s'affrontent plusieurs conceptions du syndicalisme : accompagnement des politiques actuelles, repli réactionnaire ou construction d'une alternative. Voter et faire voter CGT Éduc'action, c'est renforcer cette alternative qui articule aide immédiate aux personnels et lutte pour un autre projet de société. C'est aussi l'occasion d'élargir le collectif militant pour les combats à venir.

Enjeux des élections professionnelles 2022 sur les questions de santé et de conditions de travail

En 2023, en vertu du Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, les Comités Techniques (CT) et les Comités d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) vont disparaître pour être remplacés par une instance unique : le Comité Social d'Administration (CSA). Ce comité pourra faire intervenir la Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (FSSSCT) pour les questions relatives aux conditions de travail (ex-CHSCT).

Même si le nombre de représentant·es pour les FSSSCT de site est en légère augmentation, cette réforme entraîne globalement une baisse du nombre de représentant·es du personnel (-25%) du fait de la réduction du nombre d'instances.

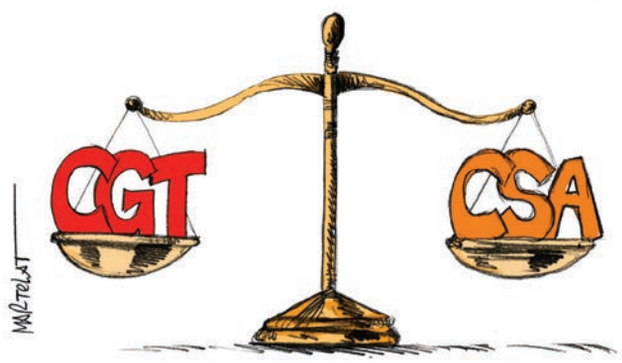

Jusqu'à présent, les instances (CT et CHSCT) rencontraient des difficultés à traiter l'ensemble des signalements et des problématiques liées aux conditions de travail et à la santé des agent·es, en raison du nombre limité de réunions (3 dans l'année malgré un nombre toujours croissant de signalements) et du manque de formation spécifique (formation des mandaté·es sous contrôle patronal).

Défendre nos droits

Ces difficultés devraient persister avec la fusion en CSA, notamment à cause de la réduction du nombre de réunions (une par an pour la FSSSCT et une par an dédiée à la question des conditions de travail pour le CSA) et du maintien du contrôle de la formation des mandaté·es par l'administration (seules 2 journées sur les 5 peuvent être données par une organisation syndicale).

L'enjeu principal de ces élections réside dans l'organisation même du CSA. En effet, la possibilité est laissée au CSA de court-circuiter la FSSSCT sur la question des conditions de travail, question que le CSA peut choisir de traiter lui-même (article 76).

De plus, le rôle accru du·de la secrétaire du CSA influencera lourdement l'orientation du comité, conditionnant le fonctionnement offensif -ou non !- de l'instance. En effet, l'avis du·de la secrétaire sera requis avant la mise au vote *«des projets de texte, autres que ceux mentionnés à l'article 48, relatifs à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes»* (article 68) !! Tout dépendra donc de la manière dont il·elle verra les choses !

C'est pourquoi il est crucial que la CGT, du fait de son expertise et sa culture de lutte pour garantir les droits des travailleur·euses, soit majoritaire dans ces instances.

Grâce à son expertise interprofessionnelle, la CGT dispense et finance via les UD et UL une formation dédiée, afin de saisir les enjeux et la force de ces comités.

Anne-Sylvie LE YAVANC

Élections professionnelles : mode d'emploi

Du 1er décembre au 8 décembre, vous allez être appelé·es à voter pour les élections professionnelles par voie électronique.

Vous avez dû ouvrir votre *''espace délégué''*, disponible depuis le 13 octobre, vous avez dû recevoir votre notice de vote en main propre par le *''référent notice''*.

Ces deux éléments en poche, il vous appartient de vous connecter à la plateforme de vote dès le 1er jour en évitant le pic de connexion de l'ouverture, et de voter pour la CGT Éduc'action afin de faire aboutir notre slogan *«un autre choix de société»*.
Selon que vous êtes dans le 1er ou 2nd degré, que vous soyez enseignant·e ou non, titulaire ou contractuel·le, vous aurez à produire 2, 3 ou 4 votes. La CGT Éduc'action a réalisé un triptyque pour vous permettre de n'en oublier aucun, vous le retrouverez sur notre site **www.cgteduc.fr**

Votre *«espace électeur»* regroupe l'ensemble des données vous concernant, inscription sur les différents scrutins, accès au portail de vote.

Je pourrai aider mes collègues à produire leur vote, soit sur un ordinateur personnel, un téléphone portable, ou à l'aide du poste informatique mis à disposition dans mon établissement, au kiosque de vote.
Si un·e collègue ou personnellement, je rencontre un problème, je contacte l'assistance rectorale et je préviens l'Union académique, le SDEN et l'Union nationale.

Je m'engage avec la CGT Éduc'action, pour assurer sa représentativité, et pour lui donner le poids électoral nécessaire pour lutter contre les politiques désastreuses du président et de son ministre.

Claude CADOT

Dans la semaine de vote, je clique sur : JE VOTE

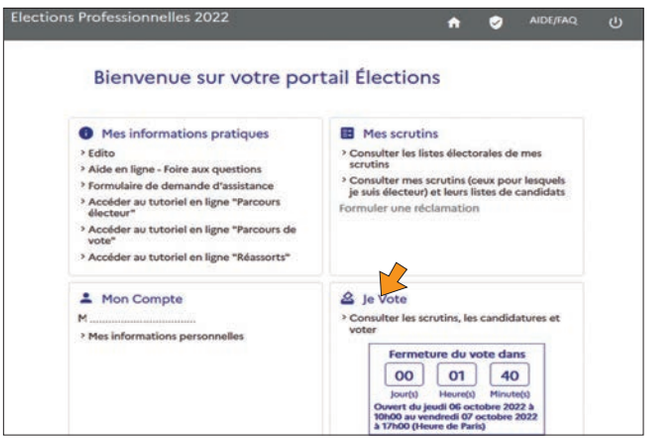

Si l'électeur·trice ne fait pas d'erreur en saisissant le code de vote et le captcha alors il·elle est redirigé·e vers la page de vote qui va lui proposer les scrutins pour lesquels il·elle dispose d'un droit de vote :

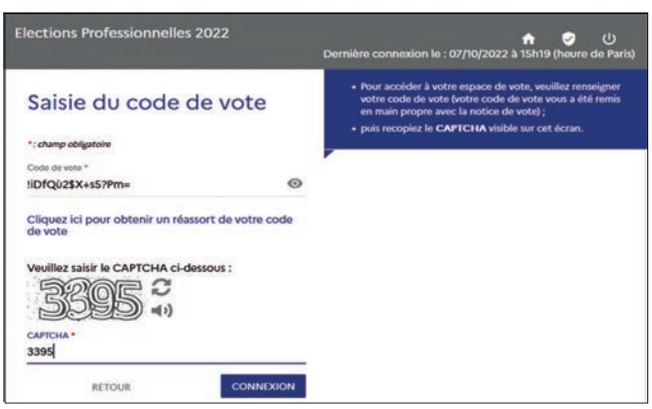

Je choisis une des listes candidates - La CGT Éduc'action, pour un autre choix de société !- puis je valide mon vote en cliquant sur le bouton en bas à droite : **«JE VOTE»**

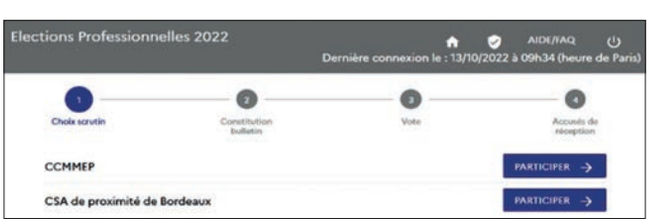

Lorsque j'aurai produit mon vote, je pourrai télécharger les différents accusés d'émargement et de confirmation de vote.

Élections et parité : une nécessité

Le décret n° 2017-1 201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction publique impose que les listes de candidat·es aux élections professionnelles soient composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à leur part au sein de l'électorat de l'instance concernée.

Rendre les femmes visibles

Dans une note de novembre 2019, la DGAFP faisait le constat que : *«malgré la réforme, les femmes restent sous-représentées dans les comités techniques, y compris sur les postes de suppléants».* Pour ces élections 2022, pour chaque scrutin la part des femmes devant être présentes sur les listes a été fixée par arrêté et des progrès sont donc attendus pour placer notamment les femmes en position éligible.

Si l'exercice n'est pas toujours une mince affaire dans la recherche de candidat·es, cette obligation pour les organisations syndicales est une nécessité pour rendre plus visibles les femmes dans un ministère où elles représentent près de 73%, mais aussi les hommes dans des métiers où ils sont minoritaires comme chez les administratif·ves (notamment catégorie C). Toutes et tous gagnant·es !

Nadine Castellani Labranche

Au travail, dans la vie, combattons les violences sexistes et sexuelles

230 000 femmes sont victimes de violences au sein du couple. 10 viols ou tentatives de viols ont lieu chaque jour sur le lieu de travail.

Ces chiffres, nous les répéterons tant que les moyens ne seront pas à la hauteur des enjeux. Les associations réclament un milliard d'euros pour sensibiliser, former, y compris la police et la justice, protéger les victimes ; faire en sorte que la moitié de l'humanité se sente en sécurité, aussi bien dans sa famille que dans son travail.

Le 25 novembre est désormais inscrit dans le calendrier militant et, cette année encore, la CGT est partie prenante des mobilisations qui se tiendront majoritairement le samedi 19 novembre, et aussi toute la semaine suivante lors d'actions dans les entreprises et services.

C'est le moment de mettre notre employeur devant les faits, de lui rappeler son obligation de prévention et de protection. Les militant·es de la CGT luttent sur le terrain pour exiger la mise en place immédiate de mesures ambitieuses pour protéger les victimes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Sandra Gaudillère

La Collective 93 est née !

Le 16 septembre 2022, dix-sept camarades se sont retrouvées à Saint-Denis pour le lancement de la Collective 93. Des camarades de tous les corps ont pu écouter et échanger avec Sophie Binet et Pauline Schnegg venues présenter le secteur Femmes de la CGT, le collectif femme Mixité et la Collective de la CGT Éduc'action.

Les camarades ont défini des axes de luttes tels que la syndicalisation des femmes ou encore la lutte contre les VSST. Elles ont prévu de se retrouver en janvier et préparent déjà le 25 novembre, animées d'une belle énergie née de ce collectif de militantes.

Karine RIOU

Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation

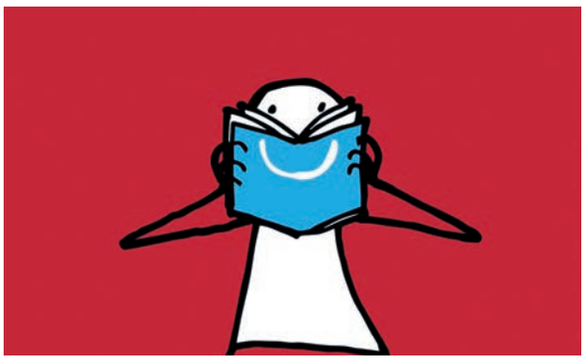

L'ODD[1] 4 signé par les États aux Nations Unies les engage avant 2030 à *«assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»*. Pourtant, aux 18° rencontres du CSFEF, les camarades du Ghana, du Bénin, du Cameroun, du Mali, de Mauritanie, d'Algérie, des pays du nord, du Burkina… témoignent du désengagement des États qui tentent de privatiser l'Éducation. Ce recul des États fait des ravages.

Mais les camarades sont mobilisé·es ! Et les voix de femmes qui participent résolument aux luttes, intègrent les directions syndicales, font émerger des revendications toujours plus fortes pour les droits humains, ceux des filles et des femmes, insufflent une énergie puissante vers la transformation sociale dont nous partageons les valeurs !

Pauline SCHNEGG

1 ODD : Objectif de Développement Durable

Négociation de la protection sociale complémentaire

La CGT revendique la sécurité sociale intégrale. Pourtant, les assurances complémentaires prennent de plus en plus de place. La CGT propose une *«double besogne»* en engageant à la fois le processus de reconquête de la Sécurité sociale à 100% et la défense de nos intérêts via les organismes complémentaires, notamment pour les sortir des logiques lucratives.

Arracher de nouveaux droits

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit **une participation obligatoire des employeurs publics de l'État à la protection sociale complémentaire des agent·es.**

Dès le 1er janvier 2022, l'État a dû mettre en place un forfait de 15€ brut comme première étape de ce financement obligatoire. La CGT a participé très activement au processus de négociations qui a abouti à l'accord interministériel du 26 janvier 2022 pour la Fonction publique d'État que la CGT a signé. Nos boussoles ont été un principe de solidarité (on cotise selon ses moyens et non selon ses besoins) et un principe d'égalité (permettre à tou·tes un même niveau de protection, quel que soit son statut).
L'accord obtenu pose le principe d'une adhésion obligatoire pour l'ensemble des agent·es et de la prise en charge à hauteur de 50% par l'employeur d'une cotisation d'équilibre (fixée en 2022 à 60€).

La sélection des opérateurs se fait par l'employeur, mais la commission paritaire participe à la détermination des critères de sélection et fixe annuellement le niveau de la cotisation d'équilibre. Le panier de soins retenu est celui qui a été proposé dans les négociations par la CGT. Les cotisations évoluent en fonction du niveau de rémunération. Les ayant-droits (conjoint·e, enfants) peuvent adhérer, comme les retraité·es (cotisation encadrée et plafonnée pour les retraité·es).

Dans la négociation qui va s'ouvrir dans l'Éducation nationale, tout l'enjeu est d'arracher de meilleurs droits mais aussi de peser sur la sélection de l'opérateur pour garantir la meilleure qualité de service (points d'accueil physique, qualité de l'accueil téléphonique et numérique, sécurité des données) et de responsabilité sociale.

Sylvie AEBISCHER

Élections dans la Fonction publique, un enjeu pour toute la CGT

Le 8 décembre 2022, se dérouleront les élections professionnelles dans les 3 versants de la Fonction publique. 9 fédérations de la CGT sont concernées : Services publics, Santé, UFSE, FAPT, Travailleurs de l'État, Équipement, FERC, Police et Finances. C'est un enjeu de taille pour notre organisation et les 5,5 millions de fonctionnaires.

Nous devons relever le défi commun de la première place au niveau confédéral, public/privé. Depuis les derniers scrutins, la CFDT est devenue le premier syndicat de France (public et privé confondus) aux dépens de la CGT. Ce résultat est une première dans l'histoire du syndicalisme.

Si la CGT est restée 1ère en 2018 dans la Fonction publique avec 21,8%, en perdant 1,2 points par rapport à 2014, la CFDT seconde avec 19%,- 0,3 points, suivie de FO avec 18,1%,- 0,5 points, ce sont les syndicats autonomes qui bénéficient de ces reculs, avec + 0,8 pour l'UNSA et + 0,7 pour la FSU.

Pour une campagne offensive

La CGT demeure la 1ère organisation dans la Territoriale (28,8%) devant la CFDT (22,6%), 1ère dans la Santé (31,4%) devant FO (24,7%), qui passe 2ème devant la CFDT (24,1%) ; mais, elle est 5ème dans la Fonction publique d'État (12,1%).
Si l'on compare les résultats de 2018 avec ceux de 2011, on constate que notre organisation a perdu 4,2%. Soit 131 300 voix au plan national.

La CGT doit se mettre en ordre de bataille pour relever le défi de la représentativité, synonyme de rapport de force et redevenir le premier syndicat de France.

Il est en effet nécessaire qu'un véritable travail en commun et croisé, dans l'ensemble des territoires, permettant l'implication de l'ensemble des forces de la CGT, soit bâti sur une stratégie de reconquête électorale, déterminante pour le rapport de force.

Travaillons sur les 3 versants, quand nous en avons la possibilité, pour dégager des synergies d'entraide, sans oublier l'interpro bien-sûr.

Ces élections sont l'affaire de toutes et de tous, au niveau professionnel, interprofessionnel et territorial.
Pour atteindre l'objectif d'une CGT présente partout, gagnant en influence, il faut se déployer en grand.

Cette campagne doit nous permettre, à la fois, de nous implanter dans les déserts syndicaux—et ils sont nombreux—et de renforcer le vote CGT là où nous sommes déjà présent·es.

L'objectif est bien la bataille du vote. Celui de nos syndiqué·es, comme du plus grand nombre de salarié·es. Car, l'enjeu majeur, c'est bien la représentativité de toute la CGT.

Il s'agit bien de mener une campagne offensive, innovante, au plus près des agent·es, à partir de leurs préoccupations quotidiennes : le gel du point d'indice, le temps et les conditions de travail, la question des effectifs, la précarité et l'égalité femmes/hommes.

Laurent INDRUSIAK
Secrétaire UD

Va-t-on turbiner des cailloux ?

C'est la réflexion d'un camarade de l'énergie lors de la CE de l'USR 38 à propos de la sécheresse responsable de la baisse des cours d'eau alimentant les barrages de l'Isère et d'ailleurs.

Le réchauffement climatique et la guerre en Ukraine sont présentés comme autant de causes des difficultés en approvisionnement énergétique. Certes, nul ne peut nier ces événements dramatiques. La crise de l'énergie va fortement impacter l'activité économique du pays et risque de provoquer du chômage. Le pouvoir d'achat des citoyen·nes, surtout les plus pauvres, sera considérablement attaqué.

C'est alors que le gouvernement annonce ses théories de sobriété, de fin d'abondance et distribue *«charitablement»* des chèques énergie, ponctuels et limités. On nous donne des conseils pour *«gérer»* notre consommation. Total Énergie propose même d'attribuer tout aussi *«charitablement»* des primes, des bonus aux ménages *«responsables»,* vu les profits réalisés par l'entreprise ! À condition d'abonnement et de compteur Linky.

La crise de l'énergie ne date pas d'aujourd'hui comme le risque de privatisation des barrages. Des manifestations ont eu lieu dans plusieurs sites : barrage du Sautet sur le Drac, de Saint-Egrève sur l'Isère. Si le dépècement d'EDF par le projet Hercule a été combattu par les syndicats, la population et l'opposition à l'Assemblée nationale, la soi-disant renationalisation n'est en fait qu'un projet Hercule masqué qui vise à nationaliser les pertes et à privatiser les profits.

Rappelons que l'État impose déjà à EDF de vendre à bas prix de l'électricité à ses concurrents *«alternatifs»* qui la revendent plus cher sur le marché européen. Les collectivités locales soumises aux appels d'offre ne peuvent plus payer et souhaitent revenir aux tarifs régulés. Beaucoup envisagent de fermer piscines et lieux culturels. Des centrales nucléaires sont à l'arrêt faute de personnel et d'entretien. Le redémarrage des centrales thermiques, comme en Allemagne, représente un danger écologique.

Exiger un service public de l'énergie

La CGT exige un service public de l'énergie, comme celui fondé par le CNR en 1946 -pas celui de Macron- pour sortir le secteur des logiques des marchés : c'est le moyen de lutter contre la précarisation énergétique, la dépendance, la dégradation climatique.

Les luttes menées actuellement pour les salaires et les retraites, celles menées pour la protection de la planète, la défense des services publics, sont en parfaite corrélation. Plus que jamais nécessaires, elles doivent être amplifiées. Et pour nous donner de la force, n'oublions pas de voter et, pour les retraité·es, de faire voter CGT aux élections en décembre.

Janine Emeyriat (Grenoble)
Section Nationale des Retraité·es

Émilie OLIVIER

Qui es-tu ?

Je suis Émilie Olivier, professeure certifiée de Lettres Modernes depuis 2003. J'ai tout d'abord été Titulaire sur Zone de Remplacement dans le 93 puis le 94 avant d'être stabilisée sur un poste fixe au collège Pierre Brossolette de Villeneuve-Saint-Georges.

J'ai toujours enseigné en Éducation prioritaire. Ma vocation d'enseignante est née de mon besoin de lutter contre les injustices sociales et en particulier celles frappant les enfants des classes populaires.

Quel est ton parcours syndical ?

Convaincue de la nécessité de m'engager syndicalement pour y parvenir, j'ai adhéré à la CGT Éduc'action 93 en 2005. Suite à ma mutation dans le 94, j'ai été élue membre de la Commission exécutive du syndicat.

J'ai ensuite intégré le bureau de l'Union académique de Créteil pour y mener une activité au niveau des collèges et pour me former auprès des élu·es PLP. Je leur dois beaucoup et notamment la transmission de valeurs qui me semblent indispensables à la CGT : l'entraide, la fraternité et le plaisir de militer ensemble.

Aux élections de 2008, j'ai été élue au niveau académique. L'activité académique a permis de développer la syndicalisation des certifié·es et des agrégé·es.

Le besoin d'accompagnement était tellement important que nous avons créé le plan académique de formation syndicale qui aujourd'hui compte 8 formations. J'achève cette année mon dernier mandat académique.

Quel est ton rôle en tant qu'élue CAPN ?

Élue CAPN depuis 2018, j'ai participé à la dernière année avant l'application de la réforme de *«Transformation de la Fonction publique»* qui est venue retirer la quasi-totalité des possibilités d'interventions des organisations syndicales. Le rôle de conseil et d'accompagnement des élu·es nationaux·ales a perduré et se spécialise désormais davantage dans le juridique.

En tant qu'élue nationale, j'ai eu la chance d'être accompagnée par les élu·es PLP. Nous avons, avec Anne et Valérie, accompagné et défendu tous les dossiers qui nous étaient confiés et toutes les situations de collègues le nécessitant lors des CAPN. Bien que le rôle des élu·es se soit réduit en raison de l'application de la loi, il reste un outil nécessaire à l'accompagnement individuel des collègues et à la lutte collective.

Quelle est l'importance des prochaines élections professionnelles ?

Les élections professionnelles sont un enjeu majeur de l'activité syndicale car elles déterminent la représentativité de la CGT Éduc'action et ses moyens pour agir. Cette année sera déterminante dans la construction d'une mobilisation massive pour contrer les différentes contre-réformes du lycée professionnel et du collège.

Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG

Au moins 1 600 enfants dorment à la rue en France : inacceptable et indigne

Le nombre d'enfants sans hébergement en France a augmenté depuis janvier 2022. C'est l'alerte qui a été lancée par l'Unicef, qui a estimé qu'ils·elles étaient plus de 1 600 mineur·es à la rue à la veille de la rentrée scolaire.

Nous ne pouvons que dénoncer cette réalité inacceptable et indigne, tout comme l'est le dysfonctionnement du numéro d'appel d'urgence ou encore l'indisponibilité de solutions d'hébergement.

Accueillir sans condition

C'est un fait, donc : 1 658 enfants sans solution d'hébergement ont été contraint·es de dormir dehors ou dans des abris de fortune lors de la semaine précédant la rentrée scolaire, selon une étude réalisée dans la nuit du 22 août.

Cette étude s'est basée sur le nombre de familles avec enfants ayant appelé le 115 (numéro d'urgence hébergement] et qui n'ont pas pu être hébergées malgré l'urgence de leur situation, *«faute de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage»*.

En cette rentrée, les chiffres du mal-logement pour les enfants s'envolent avec une hausse de 77% des familles sans hébergement par rapport à janvier, selon le baromètre Unicef / FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité).

Pour rappel : tout·e enfant à la rue peut légalement être scolarisé·e, en demandant une domiciliation auprès d'un·e assistant·e social·e ou d'une association et en s'inscrivant auprès des services scolaires de la mairie concernée.

Mais tout cela est très théorique car dans les faits, comment peut-on imaginer que ces enfants puissent étudier s'ils·elles n'ont pas de quoi dormir correctement ou se doucher ?

Autre situation dramatique, celle des mineur·es étranger·ères isolé·es, dont 200 à Paris attendent la reconnaissance de leur minorité par l'État français. Une procédure qui peut prendre entre trois et dix-huit mois.

Manon V

En attendant, ils·elles ne sont pas logé·es par l'Aide sociale à l'Enfance et ne peuvent pas aller à l'école.

Pour rappel : le recours aux nuitées hôtelières ne devrait pas être la principale réponse apportée car l'hôtel est une solution inadaptée à la vie de famille et ne permet pas de répondre aux besoins fondamentaux des 27 102 enfants qui y vivent.

La CGT Éduc'action, ses militant·es et ses sympathisant·es sauront être vigilant·es lorsqu'ils·elles auront connaissance de telles situations. Pour autant, le problème doit aussi être traité plus globalement afin de trouver des solutions pérennes.

Malheureusement ce n'est pas l'annonce de la réduction du budget consacré à l'allocation pour les demandeur·ses d'asile (ADA, qui va être amputée de 36%) qui laisse espérer une embellie pour les migrant·es dans notre pays… Et pour leurs enfants que nous nous honorons d'accueillir sans condition !

Frédéric Moreau

E

E comme… Élections

Dans notre publication de septembre 2018 (PEF 154), il y a quatre ans, nous nous interrogions sur la fin probable du paritarisme dans les instances réunissant administration et représentant·es syndicaux ales élu·es.
Déjà le doute n'était plus permis pour les comités techniques puisque la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social en avait modifié le fonctionnement, leur faisant perdre leur caractère paritaire.

Votons CGT pour gagner en rapport de force

Depuis, la Loi de la transformation de la Fonction publique (TFP) n°2019-828 du 6 août 2019, affichant la volonté de *«Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics»* a poursuivi la réforme des instances.
Ainsi, les CAP, même si elles sont encore qualifiées de paritaires, ont été vidées de leurs prérogatives, en rupture totale avec la transparence de la gestion des carrières des agent·es de l'État, voulue, à leur création, par la loi du 19 octobre 1946 portant statut de la Fonction publique.

Quant aux comités techniques, ils deviennent par la loi TFP des comités sociaux administratifs (CSA), et n'ont bien sûr pas retrouvé leur caractère paritaire. Mais ce sont les CHSCT (départementaux, académiques et nationaux) qui paient le prix fort de cette réforme, puisqu'ils deviennent des Formations spécialisées en sécurité, santé et conditions de travail – FS SSCT.

Pour mémoire, le CHSCT a été créé dans les entreprises privées par la loi 82-1097 du 23 décembre 1982, dite Loi AUROUX. Dans la Fonction publique, il a fallu attendre l'accord du 20 novembre 2009 relatif à la santé et à la sécurité au travail, puis la loi du 5 juillet 2010, pour que le CHSCT, instance consultative, soit enfin mis en place le 1er novembre 2011.

La casse des instances s'est donc opérée en trois actes : avant 2010, existence des comités techniques paritaires avec une commission d'hygiène et sécurité ; en 2010, création des CHSCT avec fin des comités techniques paritaires ; 2023, suppression des CHSCT, réintégrés dans les comités sociaux administratifs. Retour à la case départ, sauf que le comité social administratif n'est pas paritaire ! CQFD
Ce soi-disant dialogue social ne peut nous satisfaire, surtout quand il s'apparente parfois à un monologue social. Pour autant, la CGT Éduc'action a toujours tenu à siéger dans les instances pour défendre le service public d'Éducation et les personnels, comme elle le fait dans les luttes.

C'est pourquoi la CGT Éduc'action doit conserver sa représentativité et progresser pour gagner le rapport de force, face au ministère mais aussi dans la rue.
Porter notre projet d'École et défendre les intérêts des personnels, c'est bien notre double besogne !

Nadine Castellani Labranche

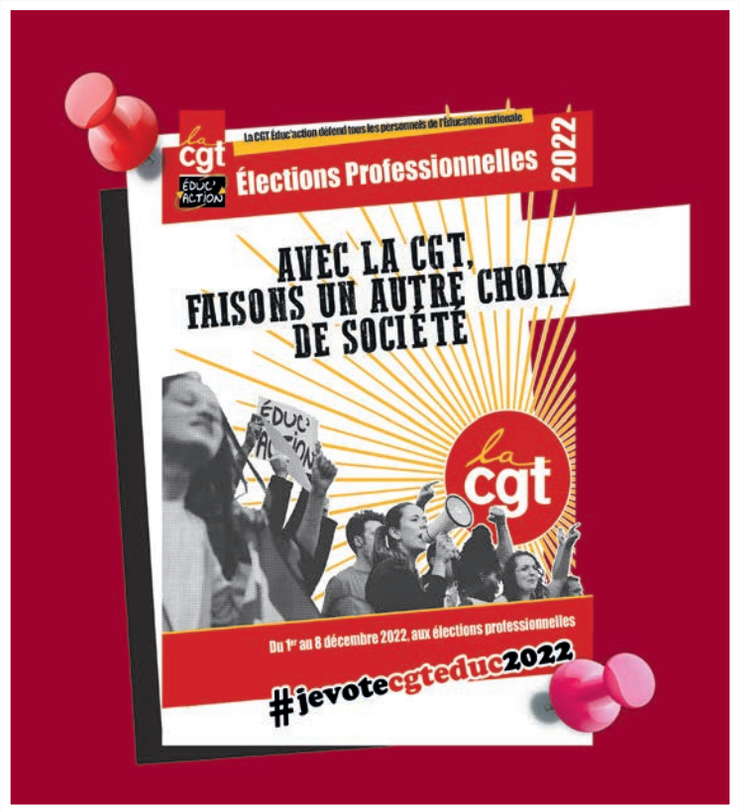

Pourquoi la CGT doit encore progresser aux élections professionnelles 2022.

Les élections professionnelles ont lieu tous les 4 ans dans l'ensemble de la Fonction publique. Actuellement, la CGT est la première organisation syndicale de la Fonction publique (FP d'État, Territoriales et Hospitalière). Dans la période actuelle, il est urgent de progresser, notamment dans l'Éducation nationale. Nous réussirons en mettant en avant notre identité de syndicat de lutte, aux côtés des personnels en situation de précarité, pour obtenir de nouveaux droits et pour faire valoir notre projet d'École et en rappelant les victoires que nous avons obtenues.